

1 - Composition du bureau

Les membres du bureau sont élus lors de l'Assemblée Générale Annuelle par les adhérents. Ils sont chargés d'animer, d'organiser, de développer l'activité et rendent compte au bureau de l'ASL.

Sont élus : le Président, le Trésorier, le Secrétaire.

Le Président, le Trésorier, le Secrétaire sont des membres en activité.

La nomination d'un vice-Président n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Il remplace le Président en cas d'indisponibilité de ce dernier.

2 - Assemblée Générale

Sur convocation du Président, l'Assemblée générale a lieu une fois par an dans les locaux du CE en présence d'un représentant de l'ASL.

La validité de l'assemblée sera établie conformément à l'article 7 du règlement de l'ASL.

3 - Activités

La Section **VOLLEY-BALL** propose :

- La pratique du VOLLEY-BALL de compétition au sein de l'ASIE.
- La pratique hors compétition au gymnase du COV
- La disponibilité d'un terrain de beach-volley près du COV

4 - Adhésion

Les activités de la section sont ouvertes au personnel **TUS, TMX et TIS** en contrat CDD ou CDI et au personnel retraité et préretraité. (cf article 8 et 8bis des statuts de l'ASL)

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à ?? Euros par personne et ouvre les droits aux activités de la section VOLLEY-BALL.

5 - Licences

- sans objet -

6 - Participation - Subvention

- sans objet -

7 - Stages

- sans objet -

8- Compétitions / Pratique libre

La section VOLLEY-BALL participe au challenge 12-14 organisé par l'ASIE. Cette compétition regroupe 28 sociétés du plateau de Sophia Antipolis, réparties en 2 poules de 14 équipes selon les résultats de l'année précédente.

Les rencontres ont lieu tous les mardis et jeudis au gymnase du COV (Lycée Internationale de Valbonne) entre 12h et 13h30 selon le calendrier établi par les organisateurs, de Octobre à Juin.

Un terrain de beach-volley est mis à disposition à proximité du gymnase du COV. Un terrain sur goudron existe également à proximité du stade d'athlétisme. Ces terrains sont accessibles en libre service aux membres de la section.

Dans le cadre de l'ASIE, la salle du gymnase du COV est disponible tous les lundis entre 12H00 et 14h00 pour la pratique du VOLLEY-BALL en jeu libre (Les joueurs ont pour seule obligation d'appartenir à une société adhérente à l'ASIE). La section participe également à cette activité.

Les adhérents participent aux Jeux de Sophia, mais la section ne finance aucune inscription ni participation.

9 - Billetterie

- sans objet -

10 - Prêt de matériel

Le matériel (ballons) est prêté gratuitement aux membres de la section sans contrainte de durée. Il peut-être réquisitionné si nécessaire à l'occasion d'une manifestation exceptionnelle.

11- Assurance

Tout adhérent à la section bénéficie des garanties accordées à AUDACES 06
Conformément à l'article 25 du règlement de l'ASL

12 - Informations

Toute activité organisée dans le cadre de la section VOLLEY-BALL doit être diffusée

à l'ensemble du personnel via le magazine AUDACES 06.

Les informations spécifiques de la section sont disponibles sur le site Intranet ASLWEB.

13 - Règles spécifiques au VOLLEY-BALL

-sans objet -

-

-